

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 MARS 2022**

**Délibération**  
n°2022.03.043

**Attribution des  
subventions culturelles  
2022**

**LE DIX MARS DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30**, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à l'Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 04 mars 2022

**Secrétaire de Séance** : Jean-Claude COURARI

**Membres présents** : Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Martine PINVILLE, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Fabrice VERGNIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir** : Jacky BONNET à Fabienne GODICHAUD, Françoise COUTANT à Fabrice VERGNIER, Jean-François DAURE à Thierry MOTEAU, Sophie FORT à Philippe VERGNAUD, Maud FOURRIER à Brigitte BAPTISTE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Michel GERMANEAU à Isabelle MOUFFLET, Thierry HUREAU à François NEBOUT, Sandrine JOUINEAU à François ELIE, Gérard LEFÈVRE à Pascal MONIER, Dominique PEREZ à Gérard ROY, Sylvie PERRON à Hélène GINGAST, Jean-Philippe POUSSET à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Catherine REVEL à Vincent YOU, Valérie SCHERMANN à Zalissa ZOUNGRANA, Roland VEAUX à Francis LAURENT,

**Excusé(s)** : Véronique ARLOT, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Zahra SEMANE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 MARS 2022**

**DÉLIBÉRATION  
N° 2022.03.043**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS CULTURELLES 2022**

Dans le cadre de la promotion, du soutien et de la sensibilisation aux activités artistiques et culturelles mises en œuvre sur le territoire, le budget primitif 2022 de la direction de la culture et politique de l'image propose l'attribution de subventions aux associations à rayonnement national et intercommunal ainsi qu'aux équipements culturels.

Pour l'année 2022, GrandAngoulême a reçu 65 demandes de subventions portant sur la réalisation de projets culturels.

Il a été procédé à l'analyse des dossiers selon les étapes suivantes :

1. Lors du dernier semestre 2021, le dossier d'instruction a été envoyé par mail aux associations ayant reçu une subvention cette même année, et a été mis à disposition de toutes les associations sur le site internet de l'agglomération ;
2. La date butoir de dépôt des demandes a été fixée au 31 décembre 2021. Passée cette étape, une première analyse des dossiers a été menée par le vice-président et l'élu mandaté par le groupe de travail, accompagnés des techniciens ;
3. Deux comités consultatifs composés d'élus se sont réunis le mercredi 19 janvier 2022 afin d'effectuer une pré-proposition des attributions de subventions ;

1. Une proposition des demandes liées à des projets de portée nationale ainsi que celles des équipements culturels, sera faite à l'occasion du conseil communautaire du 10 mars 2022 ;

5. Une présentation des propositions liées à des projets à rayonnement intercommunal, sera effectuée en bureau communautaire du 24 mars 2022.

Pour mémoire, l'attribution des subventions aux associations relève du conseil communautaire pour les participations annuelles supérieures à 23 000 € et du bureau communautaire pour celles inférieures à 23 000 € par an (délibération n°2021.12.246 du 9 décembre 2021).

Au total, 60 structures seront aidées en 2022 dont 2 projets d'équipements culturels et 3 festivals pour des montants supérieurs à 23 000 €.

Ainsi, il convient d'attribuer les subventions pour les projets de portée nationale ainsi que celles des équipements culturels pour un montant total de 893 160 €.

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre familial ou personnel, par ces versements. Les élus concernés par cette restriction sont invités à se faire connaître s'ils ne sont pas cités. Monsieur Jacky BONNET ne prend pas part au débat et au vote pour Musiques Métisses.**

Sur proposition du groupe de travail élus culture du 19 janvier 2022,

**Je vous propose :**

**D'ATTRIBUER** les montants de subventions culturelles aux associations ou organismes pour des actions à rayonnement national et aux équipements culturels de l'agglomération selon la ventilation proposée dans le tableau en annexe ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les conventions à intervenir pour les subventions supérieures à 23 000 €.

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**

<b>Certifié exécutoire</b>	
<b><u>Recu à la préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>17 mars 2022</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>17 mars 2022</b>

**Attributions subventions culturelles**  
**Projets à portée nationale et équipements culturels**

Associations / Structures	Projet	Montant attribué en 2021	Montant proposé pour 2022
<b>Equipements culturels</b>			
<b>CIBDI</b>	Expositions, EAC, rencontres nationales, poste Maison des Auteurs	57 560 €	<b>57 560 €</b>
<b>Théâtre d'Angoulême</b>	Saison culturelle	105 000,00 €	<b>105 000,00 €</b>
<b>TOTAL équipements culturels</b>		162 560,00 €	<b>162 560,00 €</b>
<b>Actions à rayonnement national</b>			

<b>SARL 9ème Art+</b>	49ème édition du FIBD	429 313,00 €	<b>554 350,00 €</b>
<b>FFA</b>	15ème édition du festival	75 000,00 €	<b>75 000,00 €</b>
<b>Musiques Métisses</b>	46ème édition du festival	101 250,00 €	<b>101 250,00 €</b>
<b>TOTAL actions à rayonnement national</b>		605 563,00 €	<b>730 600,00 €</b>

<b>TOTAL subventions</b>		768 123,00 €	<b>893 160,00 €</b>
--------------------------	--	--------------	---------------------